

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Champlain Daycare 2 Inc.	Numéro de permis 2019519	Date d'inspection Le 03 avril 2025
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare 3		Numéro de téléphone (506) 383-0078
Adresse 80 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	03 avr. 2025	
Commentaires : Au moment de l'inspection, il y a eu un suivi au sujet du plan d'action pour obtention et de maintenir de conformité au niveau de cette article du règlement. Une mise à jour a été effectué par la personne administratrice et il a été envoyé à la Mentore en assurance de la qualité. Un suivi d'inspection pour le renouvellement a été donné avec une date pour être conforme le 16 décembre 2024. Un renouvellement de permis a été donné à condition que ce plan d'action avance le plus vite possible.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	04 avr. 2025	
Commentaires : 3 groupes sur 3 n'ont pas de planification. La mentore en assurance de la qualité recommande que l'agente pédagogique soit contacté afin de vous apporter du support.			

Commentaires généraux
Les éléments suivants ont été aussi observés au moment de l'inspection de surveillance : -Le ratio enfant-personne éducatrice -L'orientation positive aux enfants. Il y eu observation d'une éducatrice rire avec un enfant qui faisait des blagues au sujet du processus de digestion. L'enfant disait qu'on mange avec les yeux et ensuite ça allait dans la bedaine. L'éducatrice a corrigé l'enfant, mais s'est aperçue que l'enfant faisait des farces alors elle a ri avec elle. Dans un autre groupe, les enfants demandaient à l'éducatrice de l'aide pour ouvrir des contenants pendant le diner. Elle souriait et aidait les enfants tout en maintenant des discussions avec les enfants. -L'inclusion -La partie désignation. Le curriculum est utilisé dans la même langue dans laquelle les services sont fournis. Au moment de l'inspection, il y a eu observation du temps des jeux à l'extérieur (il y a un ajout d'un nouveau

Commentaires généraux

système de fermeture qui fonctionne très bien), les jeux libres à l'intérieur, la préparation pour le dîner, le dîner, le dodo/repos. Il y a eu observation d'un groupe qui regardait les poissons avec les bébés boissons dans l'aquarium. Les enfants sont intrigués et fiers de montrer les gros aquariums. Une discussion a eu lieu à ce sujet.

Il y avait aussi affiché des pingouins en bricolage et des petits pieds en peinture sur les murs. Une horloge visuelle est affichée dans chaque classe. Les enfants regardent cette horloge visuelle et certains petits enfants comprennent mieux le temps pour transitionner d'une activité à une autre.

La mentore en assurance de la qualité a répondu aux questions de la personne responsable.

original signé par

Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 avril 2025

Date

original signé par

Isabelle LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 avril 2025

Date